



Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers

SÉANCE DU 17 mars 2017

Objet de la délibération : Contribution des communes adhérentes au SIVAAD pour l'exercice 2017

Délibération prise conformément à l'ordre du jour expédié le 6 Mars 2017

Transmise au Contrôle de légalité le 28 Mars 2017

Affichée le.....2017

Nombre de Conseillers Syndicaux : 88

En exercice : 88

Présents : 46

Pouvoirs : 0

Excusés : 31

Votants : 46



L'an deux mille dix-sept, le dix sept mars à dix heures, le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal Varois d'Aide aux Achats Divers, régulièrement convoqué, a été assemblé au nombre prescrit par la loi, en Mairie de Solliès-Pont au sein de la Salle des fêtes, sous la présidence de Madame Jacqueline REGNAUD, Présidente.

Etaient présents :

Délégués Titulaires	
BESSE SUR ISSOLE	M. SALABERT Alain - M. BASSO Charles
BORMES	Mme MAGREAU Josiane
CARCES	Mme DONADU Joëlle
EVENOS	M. DEMARLIER Alain
FAYENCE	Mme ADER Danièle
FIGANIERES	M. CONSEIL Georges
FLASSANS	Mme HEBERT Aline - M. MICHEL Pierre
GASSIN	Mme MARCELLINO Anne-Marie - Mme SOLER Béatrice
LA CROIX VALMER	M. NONJARRET Yves - M. SIEGEL Philippe
LA FARLEDE	Mme BRUNEAU Dominique - Mme GAMBA Mireille
LE BEAUSSET	Mme BOUSAHLA Laurence - Mme GIORDAN Irène
LE LAVANDOU	Mme CARLETTI Monique
LE REVEST	Mme REGNAUD Jacqueline - M. VIZIALE Jean-Marc
LE THORONET	Mme TAXI Odile - Mme PELLERIN Annick
LE VAL	Mme BOSSUGE Brigitte
MAZAUGUES	M. DARMUZEY Alain - M. CAYOL Francis
MONTFORT SUR ARGENS	Mme QUINANZONI Lucienne
NANS LES PINS	Mme PADOVANI Aurore
OLLIOULES	M. RIGHI Dominique
PIGNANS	M. HAY André - M. BASTIANELLI Jean-Pierre
PIERREFEU	M. LAVAL Christian
PUGET VILLE	M. ROUX Jean-Pierre
SAINT MANDRIER	M. TOULOUSE Christian - Mme DEMIERRE Colette
SOLLIES PONT	Mme RAVINAL Danièle
SOLLIES TOUCAS	Mme PERLES Catherine
VIDAUBAN	Mme NAVARRO Monique - Mme KIRSCH Carla

Délégués Suppléants avec voix délibérative	
BRUE AURIAC	M. AMBROSIO Robert
LA LONDE	Mme.BASCHIERI Catherine
LE VAL	M. DEBAQUE Christian
NANS LES PINS	Mme GASTEL Christine
OLLIOULES	Mme DEL NERO Christine
PUGET VILLE	Mme YVETOT Claire
SOLLIES PONT	M. BIAU Joël
SOLLIES TOUCAS	M. CHARRIER Pierre Olivier

Délégués Suppléants sans voix délibérative	

Pouvoirs :

Pouvoirs
Néant

Excusés :

Absences Excusées	
BANDOL	Mme BOURGEOIS Ginette
BORMES	Mme PIERRE Véronique
BRUE AURIAC	Mme REINA Béatrice
CARCES	Mme EINAUDI Nadine
CAVALAIRE	M. LAUREN Jean-Luc - Mme GAUTHIER Sylvie
COGOLIN	Mme PICOY Laëtitia
FAYENCE	Mme BOULARD Virginie
LA LONDE	Mme SCHATZKINE Nicole - Mme QUERO Eliane
LA VALETTE	Mme PLATANIA Sylvie
LE RAYOL CANADEL	Mme DE PONTLLY Bettina - M. VERNALDE Charles
MONTFORT SUR ARGENS	Mme ROFFE Jacqueline
OLLIOULES	Mme BESSON Carine
PIERREFEU	Mme CANOLE Maria
RAMATUELLE	Mme AMIEL Patricia - Mme TRUC Odile
SAINT CYR	Mme ORSINI Christine
SAINT MAXIMIN	M. BARRAU Olivier - Mme HENRI Hélène
SAINT TROPEZ	M. GIRAUD Georges - Mme ISNARD Evelyne
SAINT ZACHARIE	M. CASTINEL Louis - M. POLLUS Alfred
SIX FOURS	M. PERRIER Denis - Mme ROSTAGNO Agnès
SOLLIES TOUCAS	Mme GUICHARD Isabel
SOLLIES VILLE	M. HUBERT Gilles - M. OLIVIERI Paul
TOURVES	M. CORTESE Régis

Le secrétariat est assuré par Mme DEMIERRE Colette

Rapporteur : Madame Danièle RAVINAL, 9^{ème} Vice-présidente du SIVAAD.

- Vu l'arrêté préfectoral portant création du Syndicat Intercommunal d'Aides aux Achats Divers (SIVAAD) en date du 8 Septembre 1983,
- Vu les Statuts du SIVAAD et notamment l'article 8 « contribution des communes »,
- Considérant qu'il convient de voter le budget primitif 2017 du SIVAAD afin d'en assurer le fonctionnement,

La Présidente propose de déterminer la contribution des Communes membres du SIVAAD comme suit :

- **Part fixe :** 0.45 € par habitant déterminée sur la base du dernier recensement connu, conformément à l'article 8 des Statuts du SIVAAD (paragraphe 1-1)
- **Part variable :** 4% du volume des achats réalisés par l'adhérent au cours de l'année N-1
- **Le « Bonus à la commande » :** Le « Bonus » sera effectif si le taux moyen d'achat pour un habitant de la commune adhérente est supérieur au taux moyen d'achat pour un habitant de la population déterminée par le périmètre du SIVAAD.
- Pour le calcul 2017 la moyenne des achats réalisés en 2016 devra être supérieure à 27€ par habitant de la commune adhérente.
- **Abattement conjoncturel :** Pour 2017 l'abattement dit conjoncturel sera de 8%.

LE COMITE SYNDICAL APRES AVOIR DELIBERE

- Ouï l'exposé du rapporteur.
- Détermine la contribution, des adhérents du SIVAAD comme énoncé ci-dessus.

Pour	46
Contre	0
Abstention	0

Ainsi fait et délibéré, le 17 Mars 2017 à Solliès-Pont.

Pour extrait conforme
La Présidente du SIVAAD
Jacqueline REGNAUD

